

Position de l'ANIA sur l'épandage des boues de stations d'épuration

12 novembre 2007

ania

Association Nationale des
Industries Alimentaires

ANIA : qui sommes-nous ?

- ⇒ Une association loi 1901, créée en 1968
- ⇒ Une association représentative des entreprises alimentaires :
 - " des PME (90%)&
 - " aux grands groupes
- ⇒ 21 fédérations nationales sectorielles
- ⇒ 16 associations régionales (ARIA)
- ⇒ 4 000 entreprises adhérentes aux fédérations sectorielles
- ⇒ 22 permanents

Le porte-parole qualifié de l'ensemble des entreprises de l'alimentation auprès :

- ⇒ des pouvoirs publics et de l'administration
- ⇒ des institutions (économiques, scientifiques, sociales...)
- ⇒ des autres acteurs de la filière alimentaire
- ⇒ des relais d'opinion et du grand public

L'ANIA : le secteur en chiffres

L ANIA représente les entreprises françaises de l'alimentation :

- Le 1er secteur industriel français en CA (145 milliards → en 2006)
- Plus de 10 000 entreprises, dont 90% de PME
- Le 2ème secteur industriel employeur (420 000 emplois)
- Le 1er partenaire du milieu agricole français avec l'emploi de 70% des ressources agricoles françaises.
- Le 1er exportateur mondial de produits transformés devant les USA.

Position de l'ANIA sur l'épandage

- Chaque individu est producteur de boues de step au travers du rejet d'eaux usées.
- Quelles solutions pour la gestion des boues de station d'épuration?
 - La mise en décharge
 - L'incinération
 - La valorisation agricole
- Que penser de la valorisation agricole?
 - La réglementation encadre cette pratique (valeurs maximales en ETM notamment, restrictions d'usage).
 - Avis du CSHPF : pas d'incidence mesurable si l'épandage est pratiqué dans les règles de l'art (prévues par la réglementation).
 - De plus intérêt agronomique et environnemental.
- Dans ce contexte, l'ANIA est favorable à l'épandage sous réserve du respect de la réglementation qui en garantit l'innocuité.